



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, , Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Danèle GARCIA), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

#### Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOUÏ

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 12

absents : 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

**Publié le :** CONSEIL MUNICIPAL DU : 25 MAI 2022  
**Présents : 25** DELIBERATION N° : 14569  
**Représentés : 12**  
**Absents : 2** DGA DE SECTEUR : JEAN-FRANCOIS VERDAGUER  


---

**Pour : 32** SERVICE : FINANCES  
**Contre :**  
**Abstention : 5** AFFAIRE SUIVIE PAR : BETTINA VIRION

### AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L. 1612-13,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et notamment son article 1er,

VU les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et établissements publics administratifs,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Budgétaire qui s'est tenue le 16 mai 2022,

**CONSIDERANT** le compte administratif 2021 adopté ce jour faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **5 589 802,25 €** et un déficit d'investissement hors restes à réaliser de **693 819,78 €**,

**CONSIDERANT** l'état des restes à réaliser dressé au 31 décembre 2021 faisant apparaître un déficit de **1 781 227,51 €** :

- Restes à réaliser dépenses	1 903 125,67 €
- Restes à réaliser recettes	121 898,16 €

**CONSIDERANT** que le besoin de financement en investissement, après prise en compte de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021, est de **2 475 047,29 €**,

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Excédent de l'exercice 2021	3 096 633,26 €
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	2 493 168,99 €
<b>Excédent à affecter</b>	<b>5 589 802,25 €</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Excédent de l'exercice 2021	1 996 630,35 €
Déficit antérieur reporté (ligne 001)	- 2 690 450,13 €
<b>Déficit à affecter</b>	<b>- 693 819,78 €</b>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>- 1 903 125,67 €</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>121 898,16 €</i>
<b>Déficit avec restes à réaliser : besoin de financement</b>	<b>- 2 475 047,29 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, s'élevant à un montant total de **5 589 802,25 €** ainsi qu'il suit :

1. Au besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte de l'état des restes à réaliser 2021, pour **2 475 047,29 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».
2. En recettes de la section de fonctionnement pour **3 114 754,96 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

